

## Compte-rendu de la rencontre du personnel communal le 15 octobre 2013 Commune - FRW

### Présences

#### Pour le Collège Communal :

Mr Pascal JACQUIEZ, Bourgmestre,  
Mme Caroline DEROUBAIX, 1<sup>ère</sup> échevine,  
Mr Michel BLONDIA, Président de CPAS,

#### Pour le personnel communal :

Mr Sylvain COLLARD, Directeur Général f.f.  
Mmes ANCEAU Françoise et COLLARD Sabine, Service Urbanisme-Environnement,  
Mme ANCEAU Thérèse, Service CIE Festivités,  
Mrs BRASSEUR François et LAURENT Daniel, Service Patrimoine,  
Mme DERINE Emilie, Service Enseignement/Taxes,  
Mme MAGIS Sabine, Service Travaux-Finances-Cimetières.

#### Absents et excusés :

Mme CLEMENT Kathy, Service Travaux,  
Mme DRIPATINE Maryse, Service Population et Etat civil,  
Service Travaux.

#### Pour la FRW :

Elise LEPAGE et Céline LEMAIRE.

### Abréviations couramment utilisées :

ODR = Opération de Développement Rural  
FRW = Fondation Rurale de Wallonie  
AD : Agent de Développement  
DR = Développement Rural  
CLDR : Commission Locale de Développement Rural  
PCDR = Programme Communal de Développement Rural

### Introduction

Elise Lepage introduit la séance en expliquant que le Conseil Communal a décidé de mener une Opération de Développement Rural et que c'est donc dans ce cadre que les agents de la Fondation Rurale de Wallonie ont souhaité rencontrer les membres du personnel administratif de la commune.

Une définition de ce qu'est une Opération de Développement Rural est donnée en séance : « Une Opération de Développement Rural est une politique de développement local qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants d'une Commune dans tous les domaines de la vie quotidienne ».

## Quelques réalisations

Afin d'illustrer le plus précisément possible le genre de projets qui peuvent figurer dans un Programme Communal de Développement Rural, les agents diffusent le film « 20 ans, 20 projets, 20 témoignages... 20 ans de développement rural ».

## Les étapes d'une Opération de Développement Rural

Celine Lemaire présente les différentes étapes du processus de l'Opération de Développement Rural. Elle insiste sur le rôle important du personnel communal à certains moments clés du processus. Pour la transmission des données socio-économiques à l'auteur de Programme, lors de la relecture du diagnostic socio économique, pour faire fonctionner la bouche à oreille pour inviter la population aux réunions d'information et de consultation, pour la participation dans les Groupes de Travail et pour la rédaction des fiches-projets ou encore possibilité de s'inscrire dans la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

Les étapes d'une Opération de Développement Rural :

- 1) Réalisation du dossier socio-économique et du diagnostic (par l'auteur de Programme) ;
- 2) Soirées d'information et de consultation, dans chacun des villages de l'Entité ;
- 3) Groupes de Travail thématiques ;
- 4) Consultation d'acteurs locaux (personnes-ressources) et/ou consultation de publics cibles (agriculteurs, jeunes...) ;
- 5) Mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) ;
- 6) Définition de la stratégie de Développement (objectifs) du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) ;
- 7) Définition des projets et actions ;
- 8) Rédaction du PCDR ;
- 9) Passage en Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) et approbation du Gouvernement Wallon ;
- 10) Mise en œuvre du PCDR (durant 10 ans maximum).

## Questions/Réponses

Une personne demande quand sont programmées les soirées d'Information et de Consultation ? Les agents de la FRW expliquent que l'Administration communale en est au stade de la transmission des documents nécessaires à l'auteur de Programme pour la rédaction du dossier socio-économique et du diagnostic. Chaque agent administratif a reçu la liste des documents à transmettre, en rapport avec ses dossiers. Les soirées d'Information et de Consultation ne pourront se tenir qu'une fois le diagnostic rédigé. Les agents appellent donc le personnel communal à transmettre au plus vite les différentes données. Au mieux les, réunion d'Information et de Consultation se tiendraient vers mars-avril 2014.

\*Mr JACQUIEZ demande au personnel communal de transmettre les informations nécessaires à Mme Magis. Elle pourra alors les transmettre à Survey et Aménagement (Bureau d'Etudes) afin qu'il puisse commencer la rédaction du diagnostic.

Qui priorisera les projets à mettre en œuvre ? C'est la Commission Locale de Développement Rural qui aura la possibilité de prioriser les projets à mettre en œuvre. Néanmoins, le Collège Communal reste le maître d'œuvre de son Programme Communal de Développement Rural.

Est-ce que tous les projets sont réalisables et tenables au niveau financier ? Ce qui est intéressant, c'est de pouvoir aller chercher des subsides pour la réalisation de projets que la commune n'aurait pas pu réaliser sur fonds propres. Les fiches-projets permettent aussi d'explorer d'autres sources de subsides et de répondre plus vite aux appels à projets.

Quid de la participation citoyenne dans les autres Communes ? Cela dépend vraiment d'une Commune à l'autre. Le Collège va faire de la publicité pour inviter un maximum de personnes à participer aux réunions mais il compte particulièrement sur son personnel communal pour faire fonctionner le bouche à oreille.

Elise LEPAGE et Céline LEMAIRE, Fondation Rurale de Wallonie